

RESPONSABLE DES AFFAIRES JURIDIQUES

La ou le responsable des affaires juridiques conseille les élus et services, et apporte en amont une expertise juridique dans les domaines variés du droit. Il expertise et/ou rédige des actes et contrats complexes. Il gère les contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes. Il effectue une veille juridique.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Assistance et conseil juridiques auprès des élus et des services
- Contrôle préalable des actes juridiques
- Gestion des contentieux et précontentieux

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les responsables des affaires juridiques représentaient 2600 agents au 31 décembre 2012. Ces agents travaillent principalement dans les conseils départementaux, les EPCI, les communes de plus de 20 000 habitants.

La ou le responsable des affaires juridiques est en relation étroite avec la direction générale. Son métier le conduit également à des échanges permanents avec les élus, les autres services de la collectivité, d'autres collectivités et les partenaires publics et privés.

La ou le responsable des affaires juridiques peut évoluer sur une mission d'encadrement d'un service juridique et/ou se

spécialiser sur un domaine juridique particulier : urbanisme, marchés publics, gestion patrimoniale, relations contractuelles de la collectivité.

ACCÈS

- > Formation initiale dans les secteurs du droit public, complété par une spécialisation (finance, assurance, urbanisme...)
- > Concours d'accès de la filière administrative, catégorie A, cadres d'emplois des attachés ou attachées territoriaux

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- le développement des politiques publiques globales et transverses ;
- le développement du management transversal par projet et par objectifs et des démarches qualité ;
- le développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération ;
- la prise en compte des technologies de l'information et de la communication (dématérialisation).

Le métier évolue rapidement du fait même d'une extension de la sphère juridique dans un contexte de plus en plus normatif, complexe et évolutif : droit de l'Union Européenne, droit environnemental, interactions entre droit public et droit privé. La transposition des textes de l'Union Européenne et les conséquences des démarches de mutualisation sont fortement génératrices de nombreux actes juridiques. Enfin, les contraintes financières et budgétaires qui s'imposent aux collectivités territoriales amènent à optimiser les modes de gestion des services publics qui nécessitent de développer une nouvelle ingénierie des contrats et des partenariats, de faire évoluer les modes d'achat public.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Les effectifs territoriaux de ce métier progressent entre 2006 et 2012, ils passent de 1 930 à 2 600 agents, les recrutements sur ces métiers traduisent les besoins croissants des collectivités territoriales en expertise juridique.

• SCÉNARIO 1

Les collectivités s'attachent les compétences des responsables des affaires juridiques dans un besoin de structuration de leurs fonctions supports et de sécurisation de leurs actes. La montée en puissance des problématiques juridiques dans des domaines tels que l'urbanisme, l'action sociale, les marchés publics, contribue à placer la ou le responsable des affaires juridiques dans une posture de conseil et d'aide à la décision.

• SCÉNARIO 2

Les dynamiques d'intégration intercommunale et de transferts de compétences, la réforme territoriale issue de la loi NOTRe d'août 2015, la mutualisation des services prévue aux schémas de mutualisation adoptés en fin d'année 2015 amènent les collectivités territoriales à étoffer leurs services des affaires juridiques. L'ingénierie juridique prend une place croissante dans les projets et dans la recherche de nouveaux modes d'intervention publics dans des logiques de pilotage partagé entre plusieurs collectivités et avec les partenaires privés.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

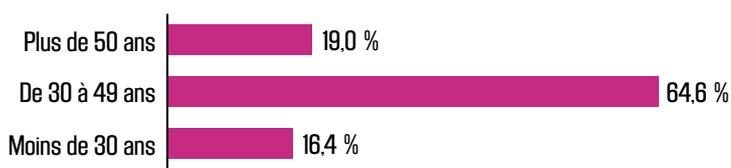
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

2 600 agents

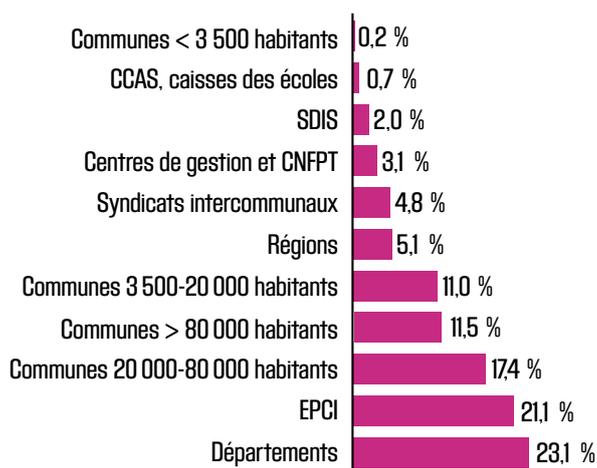
1 % d'agents à temps non complet

74,3 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

80,8 % d'agents de catégorie A

14,8 % de catégorie B

3,4 % de catégorie C

80,7 % d'agents titulaires

19,1 % d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **40 ans**

Part des plus de 55 ans : **13,6** %

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Affaires juridiques et administratives	2 000	76,9
Personnel et ressources humaines	100	3,8
Gestion financière et comptabilité	100	3,8
Autres services	400	15,5